



SNPAD
Syndicat National
des Personnels Administratifs
de la Défense

COMPTE RENDU

Commission Administrative Paritaire Centrale des Attachés d'Administration de l'Etat du 28 juin 2018

Madame RAVAUD, Adjointe au chef du service des ressources humaines civiles de la DRH/MD a présidé la CAPC des attachés d'administration de l'Etat. Elle était assistée des représentants des chaînes d'emploi.

Vos représentants Force Ouvrière : Madame Frédérique BOLZAN et Messieurs Christophe ROUFFIGNAC et Didier TOUSSAINT.

L'ORDRE DU JOUR portait sur :

- ▶ Désignation du secrétaire adjoint ;
- ▶ Approbation du PV de la réunion de la CAPC du 7 décembre 2017 ;
- ▶ Détachements ;
- ▶ Intégrations ;
- ▶ Recours CREP ;
- ▶ Avancement au choix au grade d'attaché d'administration hors classe de l'Etat au titre de l'année 2019 ;
- ▶ Avancement au choix à l'échelon spécial du grade d'attaché d'administration hors-classe de l'Etat au titre de l'année 2019 ;
- ▶ Questions diverses.

En séance préparatoire, vos représentants ont déploré le peu de postes ouverts à l'avancement et la non reconnaissance de certaines fonctions qui relèvent d'un haut niveau d'expertise, ou qui sont exercées en province.

Une fois de plus, nous avons, tout au long de cette CAP, exprimé notre étonnement voire notre agacement, par rapport à cette gestion à la carte des agents de notre corps.

Vous trouverez, ci-après, la déclaration liminaire conjointe de vos commissaires élus sur les listes FO Défense, CFDT-CFTC, Sans étiquette et CGC qui reprend succinctement quelques-uns des points d'achoppement.



DETACHEMENTS

5 dossiers de détachements entrant dans le 1^{er} grade, 1 dossier de détachement entrant dans le 2^{ème} grade du corps des attachés d'administration de l'état et 1 dossier de détachement entrant dans le 3^{ème} grade du corps des attachés d'administration de l'état ont été présentés, 2 dossiers ont fait l'objet de débats. Vos commissaires paritaires se sont abstenus sur le détachement dans le 3^{ème} grade.



INTEGRATIONS

5 dossiers d'intégration dans le 1^{er} grade du corps des attachés d'administration de l'état ont été présentés et acceptés par les commissaires paritaires.



RECOURS CREP

4 requêtes en révision du compte rendu d'entretien professionnel (CREP) ont été examinées par la CAP. Pour 3 d'entre elles aucune difficulté. La CAP a voté majoritairement en faveur des requêtes. Pour la 4^{ème} des éléments d'information complémentaires ont été demandés.

Le chef de la cellule d'accompagnement du personnel a été chargé d'instruire plus précisément ce recours. Il présentera ses conclusions à la prochaine CAPC qui émettra alors son avis.



PROMOTIONS AU CHOIX AU GRADE D'ATTACHE HORS CLASSE 2019

Selon le décret n°2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié, peuvent être promus les attachés principaux ayant atteint au moins le 5^{ème} échelon de leur grade et justifiant à la date d'établissement du tableau d'avancement :

- **Au titre du 1^{er} vivier :**
 - ✓ De 6 années en position de détachement dans un ou plusieurs emplois culminant au moins à l'indice brut 985.
- **Ou au titre du 2^{ème} vivier**
 - ✓ De 8 années en position d'activité ou de détachement dans un ou plusieurs emplois culminant au moins à l'indice brut 966 des fonctions correspondant à un niveau élevé de responsabilité.

Les services accomplis au titre du 1^{er} vivier sont pris en compte dans le calcul du 2^{ème} vivier.

- **Ou Au titre du 3^{ème} vivier :**
 - ✓ Justifier de 3 ans d'ancienneté au 9^{ème} échelon du grade d'attaché principal et avoir fait preuve d'une « valeur professionnelle exceptionnelle ». Le nombre de promotion au titre du 3^{ème} vivier ne peut être supérieur à 20 % de la promotion annuelle prononcée par la ministre des armées.

Notre ministère compte **2093 attachés**, le nombre d'attachés hors classe ne peut dépasser 10 % de l'effectif total du corps, **soit 209 attachés HC** possibles en 2019.

Actuellement, il y a 129 attachés HC, nous pouvons donc en promouvoir encore 80 sans compter les départs à la retraite, environ 50 entre 2019 et 2025.

Pour 2019, **39 agents conditionnent, dont 22 utilement, c'est-à-dire que ces 22 agents remplissent les conditions statutaires à la date d'établissement du tableau.** Le projet de tableau ne compte que 12 noms plus un à déterminer, **soit seulement 13 promotions au total sont prévues** par notre DRH-MD.

En préambule, **vos élus Force Ouvrière** ont fait part de leur étonnement quant au peu de nominations prévues, **13 sur 80 possibilités, c'est largement insuffisant.** Nous avons encore alerté la DRH-MD sur la situation des agents affectés en services déconcentrés. Nous avons insisté sur le fait que le libellé d'un poste est une chose et les responsabilités qui se cachent derrière en sont une autre. Nous sommes encore et toujours dans la recherche de la prise en compte de fonctions qui ne détiennent pas l'appellation type mais qui pourtant sont lourdes de responsabilités. Dans le même esprit nous avons mis en avant les fonctions d'expertise de haute technicité, qui même si elles ne donnent pas lieu à encadrement sont indispensables au bon fonctionnement de notre administration.

Nous espérons arriver rapidement à une évaluation plus fine et plus juste des fonctions exercées, hier et aujourd'hui, par les attachés afin de garantir une équité de gestion des parcours professionnels des agents quel que soit l'endroit, le service, dans lequel ils exercent ou ont exercé.

La promotion à la hors classe ne doit pas être réservée à quelques-uns mais bien profiter à tous ceux qui remplissent les conditions. Pourquoi certains seraient interdits de jouer ?

Vous l'aurez compris cet avancement aura suscité de longs débats, un peu vigoureux mais pas inutiles puisque **vos commissaires FO Défense ont obtenu qu'un 14^{ème} nom issu du 2^{ème} vivier soit ajouté à la liste des promus**. C'est donc 14 agents et non 13, qui sont promus au grade d'attaché d'administration hors classe au titre de l'année 2019, dont deux au titre du 3^{ème} vivier.

AVANCEMENT AU CHOIX AU TITRE DE 2019 A L'ECHELON SPECIAL DU GRADE D'ATTACHE HORS CLASSE

Le nombre d'attachés relevant de l'échelon spécial ne peut être supérieur à 20 % au plus des attachés d'administration de l'état hors classe.

Peuvent être promus les attachés hors classe qui justifient de 3 années d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon du grade d'attaché hors classe ou qui ont atteint un échelon doté d'un groupe hors échelle lorsqu'ils ont ou avaient été détachés dans un emploi fonctionnel.

Pour 2019, 29 agents conditionnent, 15 sont proposés; 5 sont promus à l'échelon spécial.

CONCLUSION

La prochaine CAPC aura lieu le 13 décembre 2018, elle traitera de l'avancement au corps de B en A et de l'avancement au grade de principal.

Le corps des attachés s'est enrichi de 196 nouveaux arrivants, dont : 82 recrutements au choix SACE, 21 recrutements L 4139-2 et 80 sorties d'IRA. Le différentiel de 13 résulte des diverses mobilités entrantes (mutations, détachements) moins les départs à la retraite et les mobilités sortantes.

Vous trouverez sur notre site le bilan du corps des attachés. Pour toute question n'hésitez pas à nous contacter.

***Vos élus FO Défense, appartenant comme vous au corps des attachés, n'ont qu'un seul objectif :
Défendre les intérêts des attachés du ministère des armées.***

Enfin, nous félicitons tous les heureux promus de 2019.

Vous avez des questions, merci de les transmettre à votre FEDERATION

Retrouvez-nous sur le site www.fodefense.com

Ou sur Intradef : <http://portail-syndicat-fo.intradef.gouv.fr/>



Mail : sg-snpad@fodefense.fr
coordonnateurfosnpad@outlook.com



**DECLARATION LIMINAIRE COMMUNE
DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE CENTRALE
DES ATTACHES D'ADMINISTRATION DE L'ETAT
DES ÉLUS CFDT/CFTC ET FO À LA CAPC DES AAE DU 28 JUIN 2018**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les représentants des personnels sans étiquette et élus sur les listes Force Ouvrière et CFDT-CFTC tiennent à souligner à l'ouverture cette commission paritaire le peu de place réservée par l'administration aux propositions faites en matière d'avancement de grade, qu'il s'agisse de l'accès au choix au grade d'attaché d'administration principal ou encore au grade d'attaché hors classe.

Pour ce qui est de la hors classe, plusieurs éléments sont à déplorer :

- 1 La prise en compte restreinte des fonctions et postes à responsabilité exercés par les agents potentiellement éligibles à la hors classe, tout particulièrement les postes en services déconcentrés, les postes antérieurs à 2005, les postes réunissant les critères retenus pour l'accès à la hors classe (postes à enjeu, prise de risques, mobilité réelle y compris géographique et fonctionnelle, entre administration centrale, services déconcentrés, établissements publics, collectivités, autres ministères). Dès lors, des agents sont écartés du deuxième vivier et donc de la hors classe.
- 2 La limitation drastique du nombre de postes à l'avancement, gelé pour accueillir des agents plus jeunes exerçant en administration centrale, ceci en contraction avec l'esprit du GRAF : « le GRAF est lié à l'agent (importance de la carrière), le CAD étant lié au poste (importance des fonctions).
- 3 Les projets de tableau de l'administration font la part belle à des réalités d'emploi atypique par rapport à la sociologie du corps : agents issus des filières techniques ou bien encore, venant du monde du renseignement, qui n'ont exercé que dans un seul domaine d'emploi, alors que l'on attend d'un attaché hors classe de pouvoir exercer dans différents domaines d'emploi.

A l'entrée en CAP, le tableau proposé réunit tous ces travers.

Les commissaires paritaires sans étiquette et élus sur les listes Force Ouvrière et CFDT-CFTC attendent des ouvertures significatives de la part de l'administration lors des travaux d'aujourd'hui. Il ne saurait être question de cautionner un tel tableau qui écarte de l'avancement hors classe trop d'agents qui répondent pourtant aux critères et à la philosophie de l'accès au GRAF. Les oukases des employeurs conditionnant le passage de leurs poulains à un blocage de toute proposition émanant des représentants du personnel ne sauraient être tolérés de même qu'une utilisation à géométrie variable des règles de gestion. Les attachés qui servent loyalement et sans démeriter ne méritent pas un tel manque de reconnaissance, voir un tel mépris.

Nous demandons que cette déclaration liminaire soit jointe au PV de cette CAP.

Les élus de la CGC en fin de lecture expriment leur accord avec cette déclaration.